

La marche sur Murdochville

Emile Gosselin

Volume 12, numéro 4, octobre 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022515ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022515ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gosselin, E. (1957). La marche sur Murdochville. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 12(4), 382–383. <https://doi.org/10.7202/1022515ar>

La marche sur Murdochville

Emile Gosselin

Dès les premiers jours de juin, il était de toute évidence que les derniers espoirs que l'on pouvait encore entretenir d'un prompt règlement de la grève de Murdochville venaient de s'évanouir. Le 4 juin, à la suite d'échauffourées entre la police provinciale et les grévistes, le syndicat local des Métallurgistes-Unis d'Amérique reçut de la police provinciale l'ordre d'abandonner sa ligne de piquetage qu'une directive antérieure avait déjà réduite à six grévistes. Depuis, les grévistes ne peuvent plus avoir recours au piquetage, ce moyen traditionnel de faire valoir leurs revendications auprès du public en général.

La marche sur Murdochville, dans l'esprit des chefs ouvriers du pays et du Québec, avait pour but de rétablir cette ligne de piquetage, n'était-ce que de façon symbolique, et d'éveiller une opinion publique à l'état de sommeil aux graves événements qui se déroulent dans la péninsule gaspésienne. Quels sont dans leurs grandes lignes ces événements et quel sens s'y rattache?

Les ouvriers de Murdochville sont en grève depuis le 11 mars 1957, à la suite du licenciement par la compagnie du président du syndicat local. Cependant, le conflit est bien plus profond. Il naît du refus de la compagnie Gaspé Copper Mines, filiale de la Noranda Mines Limited, d'accepter le droit d'association chez les travailleurs parce que le syndicat de ces derniers ne serait pas certifié. Cependant, la compagnie obtenait, le 2 août 1956, un bref de prohibition empêchant la Commission de Relations Ouvrières d'émettre un certificat de reconnaissance en faveur des Métallurgistes-Unis de Murdochville, alors que de toute évidence plus de 85% des travailleurs étaient alors membres en règle du syndicat.

Dans l'esprit des chefs syndicaux de toute la province, le geste de la compagnie, en bloquant les mécanismes de la Commission de Relations Ouvrières, non seulement menaçait tout le régime légal régissant les relations ouvrières, mais réduisait à néant les droits des travailleurs, en particulier ceux se rattachant à leur liberté syndicale. En effet, disent-ils, s'il est possible de soumettre les activités normales de la Commission au droit de surveillance et de regard des tribunaux malgré les termes précis de la loi elle-même, les droits des syndiqués et des syndicats se verront rapidement dissipés dans les dédales de la procédure.

Les conflits ouvriers sont d'habitude urgents, et non seulement peuvent-ils ralentir et même enrayer les rouages délicats de l'économie, mais ils affectent lourdement la cellule la plus délicate et peut-être la plus faible de la société: la famille ouvrière. Ainsi, les chefs ouvriers, forts de leur expérience malheureuse du passé, craignent-ils que les conflits ouvriers qui, selon l'esprit et la lettre des lois régissant les relations de travail en notre province, doivent être réglés de façon rapide, soient dorénavant subordonnés aux lents mécanismes des tribunaux de droit commun.

La marche sur Murdochville apparaît donc aux yeux des travailleurs syndiqués comme un mouvement de protection en vue de sauvegarder ce qu'ils ont de plus cher, leur liberté syndicale. Mais elle souligne encore davantage l'impasse où se trouve l'administration des relations ouvrières dans la province, par suite de l'incapacité où l'on a placé la Commission de Relations Ouvrières d'agir efficacement et rapidement.

Les syndiqués de Murdochville et les dirigeants ouvriers du pays et de la province ont donc adopté un ultime recours: celui d'alerter l'opinion publique et de la forcer à agir immédiatement sur les gouvernements afin qu'ils amènent une trêve et effectuent un règlement rapide du conflit.

Le conflit de Murdochville a momentanément refait l'unité ouvrière entre les groupements rivaux de la province. Les dirigeants de la CTCC dès le début de mai, ont prodigué leur appui à la Fédération des Travailleurs du Québec et aux Métallurgistes-Unis. Les chefs du Congrès du Travail du Canada et les dirigeants

de la Confédération des Travailleurs Catholiques trouveront sans doute dans le conflit en cours de nouveaux motifs de resserrer les liens qui les rattachent et, qui sait, d'amener tous les travailleurs du Québec au sein d'un seul mouvement désormais unifié.

En plus d'affirmer la solidarité ouvrière, la marche sur Murdochville souligne les effets profonds de l'industrialisation dans les centres ruraux. Depuis les dernières années, nombre de territoires économiquement déprimés ont vu leur grand surplus de travailleurs s'adonner en nombre toujours croissant à des emplois salariés, trouvant leur subsistance dans les forêts ou dans les centres environnants.

Tout comme le travailleur de la ville, le salarié de la campagne en vient à dépendre presque uniquement de son salaire. Il ne peut plus, comme ses parents ou grands-parents, compter que le sol le fera vivre de façon substantielle. Il ne faut donc pas s'étonner de la rapidité avec laquelle le syndicalisme peut s'implanter dans les centres ruraux où existe une forte capitalisation dans l'exploitation des ressources naturelles. Si le syndicalisme n'y remporte pas le même succès que dans les villes, il faut moins s'en prendre à l'individualisme des travailleurs ruraux qu'au fait que le syndicalisme doit y faire face à de puissants obstacles. Entre le travailleur syndiqué de la ville et celui de la campagne, les différences sur le plan des motivations sont minces. Aussi, les travailleurs du Québec allant prêter leur concours aux grévistes de Murdochville n'allaient pas visiter des agriculteurs momentanément en difficulté avec un employeur d'occasion, mais il s'agissait d'ouvriers se portant à l'aide d'autres ouvriers, et parlant le même langage.

Le phénomène d'industrialisation est irréversible, même dans les centres ruraux. Partout où se rencontrent des personnes vivant principalement de salaires, il faut s'attendre à voir naître chez les travailleurs les mêmes aspirations vers l'organisation professionnelle. Des difficultés momentanées peuvent ralentir la marche vers l'organisation syndicale, mais dans les pays démocratiques l'histoire a déjà prouvé depuis des siècles que les travailleurs réussissent toujours, après des délais plus ou moins considérables, à faire reconnaître leur syndicat par l'employeur, les gouvernants et le public.

(Causerie prononcée à Radio-Canada le 20 août 1957.)

La marche sur Québec

André Raynauld

La marche sur Québec que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et la Fédération des Travailleurs du Québec entreprennent est très lourde de signification.

Cette marche est d'abord une manifestation de sympathie et de solidarité de la part des représentants de tous les travailleurs organisés envers leurs confrères de la Gaspé Copper Mines, en grève depuis les six derniers mois.

C'est ensuite une tentative nouvelle des syndicats pour éveiller l'opinion publique à ce qui paraît devenir un scandale politique, dans le domaine des relations ouvrières, plus grave encore que celui d'Asbestos. Un tel recours à l'opinion publique est généralement le signe non équivoque d'une situation désespérée. Les travailleurs l'utilisent quand ils ont épuisé les méthodes juridiques ou que celles-ci sont utilisées d'une manière telle qu'elles ne laissent aucun espoir de solution rapide et définitive. C'est bien le cas actuel de Murdochville. Comme l'article que le Révérend Père Cousineau a publié dans la revue *Relations* le démontre précisément et vigoureusement, les travailleurs ne peuvent espérer de la part des tribunaux aucun redressement à leur situation avant plusieurs années. La raison en est fort simple. La Gaspé Copper Mines a obtenu un bref de prohibition contre la Commission de Relations Ouvrières, ce qui empêche celle-ci d'accorder un certificat de reconnais-